



Projet Éducatif de l'ALSH Saint Stanislas

Cadre légal de référence : Ce projet éducatif est établi conformément aux obligations réglementaires fixées par :

- Le décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif aux accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif hors du domicile parental.
- Le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'accueil collectif de mineurs.
- Les articles L227-1 à L227-12, R227-1 à R227-30 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- L'arrêté du 20 février 2003 fixant les modalités d'encadrement et de déclaration des accueils de loisirs sans hébergement.
- La circulaire DJEPVA/DJEPVAA3/2019/158 du 2 août 2019 relative à la mise en œuvre du plan mercredi.
- Le site officiel de référence : <https://www.jeunes.gouv.fr/accueil-collectif-de-mineurs-199>, qui réunit l'ensemble des informations réglementaires relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Vocation de l'ALSH Saint Stanislas

Situé au sein de l'institution Saint Stanislas (16 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes), l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est une structure éducative destinée aux enfants âgés de **3 à 13 ans**, accueillis les mercredis et pendant les vacances scolaires. Sa vocation principale est de soutenir les familles dans leur mission éducative, en proposant un environnement sécurisé, stimulant et épanouissant, conjuguant loisirs, socialisation et apprentissage.

Il est porté par l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Saint Stanislas, association loi 1901, qui en est l'organisateur.

Par délégation, le chef d'établissement de l'école Saint Stanislas représente l'OGEC, organisme gestionnaire de l'ALSH, et porte à ce titre la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du présent projet éducatif.

Notre accueil est centré sur les valeurs fondamentales de respect, de bienveillance, de fraternité et d'ouverture à la diversité.

Cet accueil collectif de mineurs fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires.

Intentions éducatives

Nos intentions éducatives guident les actions menées quotidiennement par l'équipe d'encadrement et sont pensées de manière à répondre globalement aux besoins des enfants :

1. Développement personnel et autonomie

Favoriser la confiance en soi, l'autonomie, l'expression personnelle et l'esprit d'initiative, en proposant des activités variées, adaptées aux différentes tranches d'âge (activités artistiques, sportives, scientifiques, culturelles, culinaires, numériques...).

2. Socialisation et vivre ensemble

Permettre aux enfants d'apprendre à vivre ensemble dans le respect des différences, à travers des activités collectives et coopératives (jeux d'équipe, théâtre, débats, conseils d'enfants) favorisant la gestion des conflits, l'écoute active et la coopération.

3. Découverte, curiosité et exploration

Proposer un large éventail d'activités stimulant la curiosité, la créativité et l'imagination des enfants : ateliers scientifiques, exploration environnementale, découverte culturelle (sorties pédagogiques, musées, expositions), initiation aux langues et à la citoyenneté.

4. Bien-être physique et psychologique

Garantir un cadre rassurant, sécurisé et attentif aux besoins physiologiques et affectifs des enfants (temps de repos adaptés, activités de relaxation, yoga, sophrologie, accompagnement émotionnel personnalisé).

5. Valorisation des arts et de la culture

Développer la créativité et l'expression personnelle à travers des activités artistiques diversifiées : arts plastiques, théâtre, danse, musique, chant, cinéma éducatif, littérature jeunesse, rencontres artistiques et culturelles.

6. Promotion des activités physiques et sportives

Encourager le goût du sport et de l'effort partagé, en organisant des activités physiques variées et inclusives : sports collectifs, individuels, jeux coopératifs, parcours de motricité, activités de plein air.

7. Éducation à la solidarité et à la citoyenneté

Favoriser l'esprit d'entraide, de coopération et la sensibilisation à la citoyenneté par des projets solidaires, intergénérationnels, festifs ou citoyens, qui impliquent activement les enfants dans la vie quotidienne de l'accueil.

8. Responsabilité et éducation à l'environnement

Développer le sens des responsabilités et l'engagement personnel des enfants envers eux-mêmes, les autres et leur environnement. Les enfants participent activement aux activités liées au développement durable (jardinage, recyclage, sensibilisation écologique...).

9. Inclusion et ouverture à la diversité

Garantir un accueil adapté à tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap ou à besoins spécifiques, en proposant un accompagnement personnalisé construit en étroite collaboration avec les familles, les professionnels spécialisés et l'équipe éducative.

Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ces objectifs, l'ALSH Saint Stanislas met en place un suivi régulier : réunions périodiques entre direction, équipe d'animation et intervenants, échanges fréquents avec les familles (réunions d'information, questionnaires, entretiens individuels), et visites régulières du site afin d'adapter continuellement le projet éducatif.

➤ Une équipe qualifiée :

- Au moins 50 % des animateurs sont titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent.
- Respect strict des normes d'encadrement fixées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports :
 - Extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants (- de 6 ans) et 1 pour 12 enfants (+ de 6 ans).
 - Périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants (- de 6 ans) et 1 pour 14 enfants (+ de 6 ans).
 - Un directeur qualifié supervise l'équipe.
- Temps dédiés à la préparation, à la coordination et à l'évaluation des actions menées.
- Un comportement exemplaire attendu de la part des animateurs et du personnel envers les enfants et l'environnement.

➤ Des locaux adaptés et sécurisés :

- Espaces respectant les normes sanitaires et sécuritaires.
- Zones spécifiques aux activités physiques, artistiques et de détente.

➤ Une implication active des familles :

- Information régulière et transparente.
- Participation des familles à l'évaluation et à l'évolution du projet.

➤ **Une démarche qualité continue :**

- Évaluations régulières avec les familles et l'équipe éducative pour ajuster le projet en fonction des besoins.
- Afin d'être informé des conditions réelles de déroulement de l'accueil et d'assurer un suivi régulier, l'organisateur (l'OGEC Saint Stanislas) met en place des réunions périodiques avec la direction et l'équipe d'animation, des échanges réguliers avec les familles et effectue des visites de terrain. Un contact peut être pris à tout moment avec l'organisateur en cas de nécessité.
- Ces actions permettent une adaptation continue du fonctionnement de l'accueil afin de garantir la meilleure qualité possible.

➤ **Moyens financiers :**

- L'OGEC Saint Stanislas, en tant qu'organisateur, définit et met à disposition un budget annuel dédié à l'accueil de loisirs. Ce budget permet de financer les ressources humaines (salaires, formations), les équipements, le matériel pédagogique, les sorties et animations spécifiques. Le directeur est informé en amont du budget alloué et transmet ces informations à son équipe afin d'organiser au mieux les activités proposées.

Articulation avec le projet pédagogique et le règlement intérieur

En conformité avec les articles L227-4 et R227-25 du Code de l'action sociale et des familles, l'équipe d'animation élabore un projet pédagogique qui traduit de manière concrète et détaillée les orientations éducatives définies dans ce projet éducatif.

Ainsi, elle précise la nature et les modalités de mise en œuvre des activités proposées, en tenant compte de l'âge des enfants, avec une attention particulière portée aux conditions de sécurité des activités physiques et sportives. Elle veille à organiser judicieusement les temps d'activités et de repos, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge. La participation active et régulière des enfants dans l'organisation et le choix des activités est également prise en compte afin de les responsabiliser pleinement. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'accueil inclusif et adapté des enfants présentant des troubles de santé ou porteurs de handicaps, en concertation avec les familles et les partenaires spécialisés.

L'organisation et les modalités de fonctionnement de l'équipe éducative, composée du directeur, des animateurs et des intervenants, sont également précisées afin d'assurer une cohérence éducative optimale. Enfin, les modalités d'évaluation régulière de l'accueil ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés sont définies, garantissant ainsi une adaptation continue aux besoins des enfants et aux exigences réglementaires de sécurité et d'hygiène.

Tous les personnels encadrants (directeur, animateurs, intervenants) prennent connaissance du présent projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Cette lecture est intégrée à leur parcours d'accueil au sein de l'équipe.

Le présent projet éducatif constitue le cadre général qui guide le projet pédagogique établi par l'équipe d'animation. Celui-ci détaille concrètement l'organisation des activités, l'accueil quotidien des enfants, les temps de repos et les modalités pratiques d'encadrement, conformément au règlement intérieur qui précise les règles de fonctionnement et d'organisation interne.

Ces trois documents complémentaires sont systématiquement communiqués aux familles avant l'accueil des enfants et transmis aux autorités compétentes conformément à la réglementation.

Dispositif en cas d'évènement grave

En cas d'évènement grave survenant durant l'accueil (accident grave, disparition d'enfant, incident majeur...), l'organisateur applique les procédures prévues par l'article R227-11 du Code de l'action sociale et des familles.

Cette procédure inclut l'alerte immédiate des services de secours et des autorités compétentes, l'information sans délai des responsables légaux, l'envoi rapide d'un rapport circonstancié à la SDJES, ainsi que l'analyse de l'évènement en interne avec l'équipe éducative afin d'éviter tout renouvellement.

Révision et évaluation du projet

Ce projet éducatif est un document vivant, révisé régulièrement en fonction des évaluations internes réalisées avec les enfants, les familles et l'équipe d'encadrement, afin de répondre toujours mieux aux attentes des publics accueillis et aux exigences légales et réglementaires.

Fait à Nîmes, le 12 mai 2025

Pour l'OGEC Saint Stanislas,

Florent Amella

Chef d'établissement,

représentant de l'OGEC Saint Stanislas

